

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 922/SG/FIN accordant une subvention de trois millions de francs Djibouti (3.000.000 F.D.) à la Société Immobilière du T.F.A.I.

n° 922/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
11 juin 1968

Numéro JO  
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro  
25 juin 1968

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une subvention de trois millions de francs Djibouti (3.000.000 FD) est accordée à la Société Immobilière du T.F.A.I. à titre de contribution à ses dépenses de fonctionnement.

#### Art. 2

— La présente dépense sera imputée sur le

chapitre 28, article 1er, § 3, exercice 1968.